

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Christine GAVALDA, Patricia MIQUEL, Chantal CHASSAN, David TREMOLET, Thierry RIVIERE, Georges CLUZEL, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET.

Absents :

Excusés : Daniel AYRINHAC,

Secrétaire de séance : *Christine GAVALDA*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

1 : Désignation des délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs

Explication des élections sénatoriales.

La mairie de Vezins a trois grands électeurs et trois suppléants

Sont élus : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC.

Suppléants : Christine GAVALDA, Albert GAVEN, Thierry RIVIERE.

2 : Délégué Aveyron Ingénierie

La commune est adhérente à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Aveyron Ingénierie est chargée d'apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans la mise en œuvre de leurs projets et la gestion de leurs services.

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'agence.

Le conseil municipal désigne monsieur Cédric BOULOC, lequel accepte les fonctions.

3 : Demande de fonds de concours

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'aménagement des abords de l'Espace Vézinois. Le cout Hors Taxes de cette opération est de 444 355 euros.

Afin de compléter le financement de cette opération, monsieur Le Maire propose de solliciter auprès de la communauté de commune l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de de 60 190.94 euros.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité.

De plus, monsieur le maire informe le conseil de la lettre qu'il compte adresser à la préfète, suite à la non-attribution de DETR (subvention d'équipement), sur les travaux des abords de l'Espace Vézinois.

4 : Rythmes scolaires

Le conseil municipal, décide de s'associer et de soutenir l'action des élus de l'Aveyron en raison des difficultés évidentes de la mise en œuvre de cette réforme.

QUESTIONS DIVERSES

Albert GAVEN représentera de la commune au centre de soin infirmier.

Information sur les actes de vandalisme à la salle des Arcades, dans les WC publics, et à la salle des fêtes.